



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de St-Côme-Linière
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière,
de la susdite municipalité,

Il y aura une assemblée spéciale **le mercredi, 17 décembre 2025, tout de suite après l'assemblée spéciale du budget qui, elle, a lieu à 18h30**, au lieu ordinaire des sessions (Salle Optimiste).

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement 436-2025 emprunt promoteur projet Loignon Champ-Carr Inc. (Richard Carrier) et bassin de rétention
5. Adoption de règlements
 - Règlement 433-2025 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es)
 - Règlement 434-2025 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2026
 - Règlement 435-2025 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2026 et les conditions de perception
6. Entente promoteur – Loignon Champ-Carr Inc. – Lots 6 550 647 et 6 550 648 – Mise à jour
7. Prolongation délai de construction – Lot 6 574 778
8. CEB – Adhésion 2026
9. Formation pompiers – Programme pompier 1
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 12^e jour du mois de décembre 2025.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie le douzième jour du mois de décembre 2025, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour de décembre 2025

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière